

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Année 2024 - 2025

Ecole Primaire Publique ASTROLABE

3 rue Prosper Mérimée

44330 LE PALLET

Tel: 02 40 80 47 93

Mail : ce.0440748z@ac-nantes.fr

Horaires de l'école

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi		Mercredi	
Ouverture portail	Classe	Ouverture portail	Classe
8h35	8h45-12h00	8h35	8h45-11h45
13h50	14h00-16h00	x	x

Accueil Ouverture du portail d'entrée 10 minutes avant le début de chaque cours.

Fermeture à 8h45, le matin et au début de chaque cours l'après-midi.

Pour une entrée ou une sortie exceptionnelle d'un élève durant le temps scolaire, utilisez le vidéo-portail à droite (le temps d'attente avant réponse peut être long, pas de secrétariat).

Si votre enfant est malade, vous devez prévenir l'école avant 8h45 en laissant un message sur le répondeur. N'oubliez pas de prévenir également la cantine et le périscolaire.

Calendrier scolaire

Vacances d'automne : du vendredi 18 octobre 2024 au lundi 4 novembre 2024

Vacances de Noël : du vendredi 20 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025

Vacances d'hiver : du vendredi 7 février 2025 au lundi 24 février 2025

Vacances de printemps : du vendredi 4 avril 2025 au mardi 22 avril 2025

Vacances d'été : vendredi 4 juillet 2025



le vendredi 30 mai 2025 (pont de l'Ascension) les élèves n'auront pas école.

Règlement intérieur (quelques rappels importants)

► Le règlement intérieur sera envoyé par mail à chaque famille. Nous vous demandons de bien vouloir signer le coupon remis à votre enfant, attestant de la lecture du document.

► En maternelle, les enfants sont accompagnés par leurs parents jusque dans la classe (même en GS, et jusqu'à la fin de l'année) et repris par les familles dans la classe.

► **La ponctualité est une obligation qui marque le respect du travail de chacun.** Les enfants ne peuvent être tenus pour responsables du retard de leurs parents, mais ils perturbent néanmoins l'organisation de l'école et le déroulement de la classe.

► Seuls les enfants porteurs de maladie chronique pourront bénéficier de l'administration de médicaments pendant le temps scolaire, cette prise médicamenteuse sera inscrite dans un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Se renseigner auprès de l'enseignant de votre enfant.

► Assurance

L'assurance scolaire est fortement recommandée pour votre enfant et même obligatoire pour les sorties dépassant le temps de classe. Une attestation devra donc être transmise à l'école avec les mentions « responsabilité civile » et « individuelle accident ».

► Absence des élèves sur temps scolaire

Selon le code de l'Education, le règlement départemental des écoles et le règlement de l'école Astrolabe, l'absence des enfants doit être justifiée :

- par téléphone (le matin avant le début de la classe) puis par écrit (dans le cahier de liaison ou via Eprimo), en cas de maladie ou d'impossibilités prévues au règlement.
- par courrier adressé à l'Inspectrice de l'Education nationale, transmis à l'école pour toutes les convenances personnelles (voyages, visites...)

Communication familles – école

Pour la communication avec l'enseignant(e) de votre enfant (justificatifs d'absences, changements pour l'accueil périscolaire, la cantine, le car ou pour des demandes de rendez-vous), utilisez l'outil de liaison (sauf urgence dans la journée : utilisez alors le téléphone de l'école). L'adresse mail de l'école ne doit être utilisée que pour les communications liées à la direction (ex : demande de rendez-vous avec la directrice).

Equipe éducative

1 Alexandre POUTRAIN (en remplacement d'Evelyne PETIT) (ATSEM : Nathalie RENAUD)	TPS/PS	26
2 Florence LE GARREC (ATSEM : Stéphane ROUSSIERE)	MS/GS	21
3 Stéphanie GUIBERT (ATSEM : Françoise COURTIAL)	MS/GS	22
4 Sonia GRUAND (L, M, 1/2 M) et Mathilde DUCASSE (1/2 M, J, V)	CP/CE1	24
5 Valérie DUPAS	CP/CE1	24
6 Anaëlle GEINDREAU	CE1/CE2	23
7 Lorène BOMPOIL	CE2/CM1	22
8 Vincent CORDIER	CM1/CM2	24
9 Laurence MATTEI	CM1/CM2	24

Direction de l'école : Mme GRUAND Sonia, jours de décharge : Jeudi et Vendredi

Enseignants du Réseau d'Aide (RASED) : le réseau est composé de deux enseignantes spécialisées et d'une psychologue scolaire Tel : 02 40 36 41 59

Accueil périscolaire, TAP et restauration

- Accueil périscolaire :

Vous pouvez bénéficier d'un service d'accueil le matin dès 7h00 et le soir jusqu'à 19 h. Pour tous renseignements et inscriptions, contacter la Mairie au 02 40 80 40 24 ou l'accueil périscolaire /TAP au : 02 40 80 91 93

- Restaurant scolaire :

La gestion est assurée par la commune. Pour tous renseignements ou une inscription, contacter DIRECTEMENT la Mairie au : 02 40 80 40 24.